

CIAS DU 11 SEPTEMBRE 2013

La délégation FO était composée de Luc Decarriere, Romuald Deliencourt, Patrice Hamon.

En liminaire, nous avons fait lecture d'une déclaration intersyndicale ;

Le Directeur générale de l'administration et de la fonction publique, en réponse à cette déclaration, rappelle uniquement ce qui a été annoncé par le conseiller social du cabinet et qu'à ce stade la trajectoire budgétaire reste la même.

Il confirme la baisse du budget.

Ces mesures d'accompagnement, la suspension de l'aide à l'installation des personnels nouvellement affectés (AIP) et la suppression de la tranche à 220 € du CESU, ne doivent pas pour lui occulter les mesures positives en cours : une tranche de 35 % pour les jeunes fonctionnaires dans le cadre des chèques-vacances, la pérennisation du logement d'urgence et la prise en compte des familles monoparentales au niveau du CESU.

Il note le constat partagé par beaucoup sur le cadre de l'action sociale interministérielle (ASI) et son inadaptation actuelle, la ministre de la Fonction publique fera des propositions aux organisations syndicales lors de l'agenda social.

Intervention de Force Ouvrière :

Mesdames Messieurs,

Les 11 septembre se suivent et malheureusement se ressemblent.

Le 11 septembre 2008, M. Paul Peny, DGAFP, nous annonçait, au sein de cette instance, ne plus faire intervenir l'aide médicale à domicile (AMD) dans l'exercice budgétaire 2009, ceci suite aux arbitrages budgétaires.

Il annonçait qu'une politique volontariste devait être mise en place concernant le développement de la nouvelle gamme des prestations individuelles, la politique des berceaux, du logement et de la restauration afin de les faire progresser fortement et de les consolider.

Ce 11 septembre 2013, suite à votre confirmation de l'annonce faite par le cabinet concernant le budget, nous faisons le constat négatif de la politique purement comptable menée par le gouvernement.

L'AMD n'est plus créditée, on nous suggère de supprimer l'AIP et la tranche à 220 € du CESU sur la base de la rigueur budgétaire et ceci à hauteur de 19 millions d'euros.

Sans oublier bien sûr les différentes taxations qui amputent le programme 148.

Force Ouvrière n'a pas signé pour la dégradation des prestations d'action sociale, et ne le fera jamais !

Cette baisse de 19 millions d'euros sous forme d'économies est inacceptable et va en contradiction avec les besoins actuels des agents parfois générés par les différentes mesures gouvernementales, RGPP, MAP, mais aussi par le contexte actuel de dégradation du pouvoir d'achat de tous, actifs et retraités.

Nous condamnons ces différentes mesures et demandons le retour à une vraie politique volontariste d'action sociale, qui ne peut passer que par le rétablissement des crédits et leur augmentation.

Et le terme « inacceptable » est volontairement choisi ! Nous n'accepterons pas ces réductions !

Pour le DGAFP, l'action sociale (AS) est un pacte entre l'Etat-employeur et ses agents.

En effet, l'Etat ne peut pas imposer à ses agents des restructurations et des réorganisations de services sans avoir une AS capable de répondre aux besoins des agents.

Enfin il rappelle que l'AS participe à l'attractivité des emplois de l'Etat, la ministre y reviendra d'ailleurs dans le cadre de la réunion de présentation de l'agenda social du 26 septembre.

Les représentants des organisations syndicales, après avoir constaté l'absence d'évolution de la DGAFP et l'absence de représentants du cabinet de la ministre, décident de ne pas continuer les travaux du CIAS et demandent la validation du règlement intérieur des SRIAS.

Elles resteront toutefois dans la salle pour la présentation des bilans de fin de mandature des différents co-animateurs syndicaux. L'administration dans son ensemble assistera à cette partie hors CIAS à la demande du DGAFP !

Pour FO, s'il convient de donner du corps aux tendances actuelles à travers une réflexion portant sur l'amélioration de leur fonctionnement, il n'est pas question d'accepter des solutions qui conduiraient, à plus ou moins court terme, à des systèmes de gestion comparables aux comités d'entreprise voire de gérer l'articulation de la vie professionnelle avec le domaine culturel, sportif et de loisir.

L'action sociale est au cœur des préoccupations des agents de l'Etat, titulaires ou non, actifs ou retraités. Elle doit répondre aux besoins sociaux au terme de logements, de restauration, de petite enfance, de culture et loisirs, et apporter une solution aux difficultés de toutes celles et de tous ceux confrontés aux accidents de la vie.





Intervention de Martine Simon responsable de la commission Budget (CGT) au nom des OS du CIAS

Nous nous sommes quittés début juillet en désaccord avec notre employeur Etat. L'annonce faite aux organisations syndicales le 28 juin par le cabinet est inacceptable. Comment ce gouvernement peut-il demander aux représentants des personnels d'accepter une baisse drastique des crédits sociaux interministériels au projet de loi de finances 2014 et de supprimer des prestations ?

Nous tenons à rappeler que, durant cette mandature, aucun exercice n'a permis d'obtenir des crédits disponibles à hauteur des crédits inscrits en projet de loi de finances (PLF). Des mesures de type amendement, mise en réserve, sont venues rogner fortement les crédits inscrits en loi de finances et ce ne sont pas les crédits "fonds de concours" et transferts en gestion attendus des établissements (ARS et MESR) qui ont rétabli le niveau des crédits disponibles.

Dans les années 2010/2011, lorsque la consommation n'atteignait pas le niveau des crédits disponibles, les mesures prises par le ministre du budget pour réduire l'enveloppe nous empêchaient de répondre aux besoins nouveaux (en particulier crèches et logements) mais n'avaient pas de forte incidence sur les prestations existantes servies aux agents.

Mais lorsqu'en 2012, sous les efforts conjugués des représentants des personnels suivis par la DGAFP, la consommation réelle des crédits disponibles a atteint les 100 % avec un nombre de bénéficiaires croissant, il n'en a plus été de même. Chacun attendait un signe de ce nouveau gouvernement en loi de finances 2013.

Contrairement aux attentes, le PLF 2013 a été inférieur à celui de 2012. Même en neutralisant les 10 M€ de l'AMD, la loi de finances 2013 et les réserves qui ont suivi n'ont pas permis au CIAS d'obtenir le niveau des crédits correspondants à la prévision de consommation en 2013, malgré le rebasage budgétaire d'une partie des crédits des établissements publics.

Il a fallu, en début d'année, user de mesures "techniques" (sans incidence sur le périmètre de l'action sociale), comme réduire l'avance faite au prestataire du chèque-vacances, décaler le lancement d'une opération de restauration... pour essayer de faire coïncider disponibilité et consommation. Et pourtant, fin juin, 3.3 M en CP et 8M en AE manquaient entre les ressources nettes programmées et la prévision d'exécution 2013.

Alors l'annonce faite par des conseillers du cabinet de Mme La Ministre relatif au budget 2014 de l'ASI qui devrait encore subir une baisse d'environ 16 à 19M€, avait de quoi surprendre ! Sans compter que de nouvelles coupes sombres et la mise en réserve parlementaire pourraient encore amoindrir les crédits du programme 148 voté.

Les propositions de la ministre sont uniquement comptables et donc inconcevables parce que marquées du sceau de l'ignorance des besoins des agents et des services et donc de leur non-prise en compte....

Comment peut-on prévoir, par exemple, de supprimer l'aide à l'installation des nouveaux affectés qui a été mis en place en 1990 (sous Durafour), alors que les logements sociaux sont de plus en plus rares et inaccessibles aux agents de la fonction publique de l'Etat, sauf à vouloir, à terme, reconstruire des zones de service public où les agents ne voudront plus aller résider à la sortie des concours, parce qu'ils ne pourront pas accéder à une location trop onéreuse pour leurs revenus ? Supprimer l'AIP est donc un non-sens. Comment peut-on prévoir aussi de supprimer la tranche d'aide minimale des CESU (chèque emploi service universel) excluant 41 % des bénéficiaires actuels, alors que la scolarisation des jeunes enfants a fortement reculé, que les insuffisances d'accueil en crèche sont criantes et que la garde d'enfants pèse lourdement sur l'emploi des femmes ? Et ce n'est pas la création, pour le chèque-vacances, d'une tranche de bonification à 35 % pour les jeunes agents qui sera capable d'endiguer le front de refus.

Et lorsque cette amputation des crédits sociaux s'ajoutent aux autres mesures relatives au pouvoir d'achat des agents tels le gel poursuivi de la valeur du point d'indice jusqu'en 2015 et la prévision d'une attaque des mécanismes de la carrière, ou relative à nos retraites etc... Trop c'est trop ! Jamais encore un gouvernement ne s'était attaqué aussi fortement à la politique d'action sociale qui servait plutôt d'étouffoir des luttes sociales et d'amortisseur social. Nous disons que prendre la responsabilité de remettre en cause des prestations sociales existantes qui accompagnent les agents dans leur vie professionnelle et familiale et assurent une cohésion sociale dans les services est lourd de conséquences car cela aura des effets dévastateurs à court terme.

Par ailleurs, jamais l'Etat-employeur n'aura contredit aussi vite le gouvernement en faisant le contraire de ce qu'il affiche. Conduire une politique volontariste en matière d'égalité femme/homme, annoncer la création de 100 000 places en crèches, afficher une volonté de conduire une politique de renforcement du logement social ou de la prévention de la dépendance des personnes âgées..., justifient pour le moins un engagement de l'Etat-employeur en direction de ces agents. Il doit donner l'exemple et mobiliser tous les moyens nécessaires à une vraie politique d'action sociale en leur direction.

La réduction drastique en 2014 des crédits sociaux dans la fonction publique de l'Etat et les propositions des conseillers sociaux du cabinet de Mme LEBRANCHU, ministre de la Fonction publique, sont inacceptables. Les organisations syndicales dans l'unité la plus totale condamnent et refusent ces mesures. Elles exigent le maintien des prestations sociales existantes ainsi qu'un budget qui tienne compte de leur évolution au regard des besoins des agents.

En prévision du PLF 2013, les agents et leurs représentants au CIAS revendiquaient le changement; et, dès le CIAS de juin 2012, les organisations syndicales proposaient que le plan triennal 2013 - 2015 soit la phase de reconstruction d'une politique d'action sociale plus collective et plus commune entre les agents.

Dans l'unité, nous avons revendiqué une augmentation des crédits pour augmenter le nombre de bénéficiaires et réévaluer les prestations existantes pour qu'elles collent mieux aux besoins exprimés. Nous avons aussi avancé quelques mesures nouvelles à mettre en œuvre en direction des jeunes agents, relatives aux chèques-vacances, aux nombres de berceaux à réserver en crèche, aux logements et une aide aux parents d'enfants étudiants. et nous pensions qu'il fallait regarder de près l'accès aux prestations des "ultra-marins" en tenant mieux compte de leur niveau de rémunération etc.

Cette démarche revendicative unitaire a été formalisée par un projet de budget pour les années 2013-2014-2015, nous confirmons ces revendications qui cimentent la mobilisation des OS et des personnels (et nous joignons à nouveau le tableau à cette intervention) De même dans l'unité nous avons revendiqué l'élaboration d'un texte opposable aux URSSAF pour sécuriser les prestations sociales. Toutes les organisations syndicales souhaitent connaître la rédaction avant parution. Nous attendons que, pour 2014, le gouvernement révise ces intentions budgétaires et nous espérons Monsieur le directeur que vous allez nous confirmer le maintien des crédits sociaux et leur évolution.

Action Sociale Interministérielle REVENDICATIONS BUDGETAIRES exprimées au CIAS du 27 juin 2012 et 11 septembre 2013

| CREDITS DISPONIBLES 2013 -2014 - 2015 | | Conso AE 2010 | Conso CP 2010 | Conso AE 2011 | Conso CP 2011 | AE 2012 Actu au 8/6/12 | CP 2012 Actu au 8/6/12 | 2013 DO AE | 2013 DO CP | Revendication OS AE | Revendication OS CP | 2014 AE | 2014 CP | 2015 AE | 2015 CP |
|--|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------------|---------------------------|----------------|----------------|------------------------|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| FAMILLE | AMD | 0 | 0 | 0 | 0 | 10.00 | 10.00 | 10.000 | 10.000 | 10.000 Tr 6 | 10.000 Tr 6 | 14.930 Tr 7 | 14.930 Tr 7 | 28.077 Tr 8 | 28.077 Tr 8 |
| | Chèque Vacances (CV) | 29.64 | 28.63 | 29.6 | 28.03 | 31.85 | 31.85 | 34.390 | 34.390 | 34.390 | 34.390 | 35.310 | 35.310 | 36.260 | 36.260 |
| | CV jeunes bonif à 35 % | | | | | | | | | 1.880 | 1.880 | 1.910 | 1.910 | 1.940 | 1.940 |
| | CESU 0-3 ans | 30.19 | 29.64 | 31.6 | 31.69 | 58.70 | 57.08 | 60.329 | 58.702 | 60.329 | 58.702 | 61.962 | 60.329 | 63.640 | 61.962 |
| | CESU 3 -6 ans | 38.30 | 21.00 | 23.37 | 25.60 | | | | | | | | | | |
| | Résa berceaux | 17.18 | 8.45 | 10.56 | 18.21 | 13.03 | 20.336 | 16.630 | 21.900 | 23.630 | 28.900 | 26.910 | 27.880 | 27.380 | 27.380 |
| | Fonds de concours | | | | | | | | | 0.500 | 0.500 | 0.700 | 0.700 | 0.900 | 0.900 |
| | Sous Total | 115.3 | 87.9 | 95.14 | 103.53 | 113.58 | 119.27 | 121.349 | 124.992 | 130.729 | 134.372 | 141.722 | 141.059 | 158.197 | 156.519 |
| Aide parents /étudiants | | | | | | | | | 40.000 | 40.000 | 60.000 | 60.000 | 80.000 | 80.000 | |
| TOTAL | 115.3 | 87.9 | 95.14 | 103.53 | 113.58 | 119.27 | 121.349 | 124.992 | 170.729 | 174.372 | 201.722 | 201.059 | 238.197 | 236.519 | |
| LOGEMENT | AIP | 6.53 | 6.55 | 3.34 | 3.34 | 4.80 | 4.80 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 | 5.000 |
| | P mobilité | 0 | 0.1 | 0.005 | 0.008 | 0.00 | 0.00 | | | | | | | | |
| | Résa logements | 5.62 | 3.92 | 4.89 | 6.38 | | 5.43 | 0 | 3.250 | 0 | 3.250 | 0 | 2.680 | 0 | 3.000 |
| | Résa mesures nouvelles | | | | | | | | | 6.000 | 3.000 | 6.000 | 4.500 | 6.000 | 6.000 |
| | Logt urgence, relais étudiants | | | | | | | | | 0.500 | 0.500 | 1.000 | 1.000 | 1.500 | 1.500 |
| total | 12.16 | 10.47 | 8.23 | 9.73 | 4.80 | 10.23 | 5.000 | 8.250 | 11.500 | 11.750 | 12.000 | 13.180 | 12.500 | 12.500 | |
| RIA | Rénovation | 7.72 | 13.66 | 3.09 | 8.28 | 6.00 | 7.09 | 16.300 | 13.900 | 16.300 | 13.900 | 7.200 | 12.900 | 5.000 | 5.000 |
| SRIAS | | 1.99 | 1.95 | 1.92 | 1.91 | 2.00 | 2.00 | 2.640 | 2.640 | 2.640 | 2.640 | 3.500 | 3.500 | 5.200 | 5.200 |
| CNSA | | 1.99 | 1.99 | 2.02 | 2.02 | 2.06 | 2.06 | 2.092 | 2.092 | 2.092 | 2.092 | 2.129 | 2.129 | 2.166 | 2.166 |
| Sous TOTAL | 137.17 | 115.99 | 110.40 | 125.47 | 128.44 | 140.65 | 147.381 | 151.874 | 203.261 | 204.754 | 226.551 | 232.768 | 263.836 | 261.385 | |

Les mesures nouvelles représentent une augmentation de 26 % des crédits disponibles en CP, 28 % en AE pour l'exercice 2013.

Bilan de la mandature et attentes des OS sur la restauration

Romuald DELIENCOURT, Co-animateur FO de la commission permanente restauration CIAS du 4 juillet 2013

La restauration collective est un des piliers de l'action sociale. Cette action est d'autant plus importante pendant un contexte économique difficile.

Le taux de promotion étant en baisse, le gel du point d'indice, une inflation en augmentation sont autant d'éléments qui dégradent la situation financière des fonctionnaires d'Etat.

C'est pourquoi, nous souhaitons que l'Etat-employeur investisse et porte une réelle politique en terme de restauration sur l'ensemble du territoire.

Le Schéma directeur de la restauration (SDR) est un outil qui permettrait de développer efficacement le réseau des RIA. De même, ce schéma permet de cibler les « trous » dans le maillage de la restauration collective. Cette démarche du SDR prévoit bien de travailler sur ce sujet en recherchant des solutions de restauration adaptées, dont notamment le titre restaurant, aux besoins des agents.

Ensemble nous avons porté cette volonté et de la développer sur l'ensemble du territoire, ultra marins y compris.

L'état d'avancement du déploiement du SDR reste peu pertinent, en effet, le bilan présenté en commission permanente reflète :

- ➔ un manque de volonté des services locaux pour s'impliquer dans un comité de pilotage
- ➔ un manque de moyen humain soit pour le mettre en œuvre ou soit pour l'actualiser
- ➔ un manque d'évolution, partiellement mis en œuvre, sur une ville, un département, rarement sur l'ensemble de la région
- ➔ un manque de collaboration avec les SRIAS, 7 régions n'ont pas associé notre instance déconcentrées à cette initiative



Concernant, le développement du SDR sur les territoires ultra-marins, un bilan d'avancement devrait être présenté à la CP restauration d'automne 2013. Le lancement du schéma en octobre 2012 a été vécu comme une victoire par nos collègues ultra-marins malheureusement, la désillusion a pris le pas sur l'enthousiasme.

Au-delà de la problématique de la mise en œuvre et/ou de son suivi, le SDR pointe deux problématiques lors d'une présence d'un RIA dans la région.

La première rappelle et à juste titre, l'inégalité de tarification du repas, avec un reste à charge extrêmement variable d'un agent à l'autre. Nous sommes toujours dans l'attente du résultat des travaux sur l'harmonisation au sein des DDI.

La deuxième, porte sur le manque de moyen concernant les RIA.

Ce manque de moyen pénalise la gestion de ces structures associatives. La révision de la circulaire de 1995, en septembre 2013, devra prendre en compte cette difficulté et nullement dans le cadre des discussions sur les moyens lors de l'agenda social. Une démarche en deux temps sur ce sujet ne fait que repousser la réflexion sur cette problématique de manque de moyen pour la gestion des RIA.

Nous ne pouvons qu'espérer que le résultat des travaux menés cet automne répondra à l'attente de nos collègues.

Nos travaux sur le paiement d'une partie du repas par le biais du titre-restaurant, dans les RIA, ont permis de les aider en élargissant leur clientèle. Toutefois, cette mesure ne permet pas de compenser le coût supérieur imposé par l'Etat avec l'augmentation de la TVA. En effet, la revalorisation du taux de 7 à 10 % engendrerait automatiquement une hausse du coût du repas, avec un délaissement des agents pour ces restaurants collectifs, qui se verraient ainsi fragilisés. Notre revendication reste claire, nous demandons un retour de la TVA à 5,5 % pour les restaurants collectifs à caractère social comme pour la restauration des cantines.

La prestation interministérielle est un élément d'aide pour diminuer le coût d'un repas, il nous paraît normal que le montant de cette prestation soit évoqué en amont dans le cadre d'un dialogue social, de même que le maintien de cette prestation à l'indice 466.

Concernant le budget dédié à la restauration, il a permis d'effectuer 38 opérations en 2012 pour un montant global de 5 176 520 € soit 99,09 % des crédits initiaux.

Pour 2013, 29 opérations ont été recensées avec un coût de 13 498 397 € sur un budget de 15 110 316 €, nous souhaitons que l'ensemble des travaux programmés cette année soit réalisé et aussi ceux dont les demandes vont nous parvenir durant le second semestre 2013.

Le budget de la restauration doit rester à la hauteur de ses ambitions et non une variable d'ajustement pour compenser d'autres lignes budgétaires au sein du budget de l'action sociale interministérielle. Actuellement, nous avons, à notre connaissance, 18 RIA qui n'ont pas effectués de travaux depuis la période 2000 à 2005.

Afin d'éviter certaines difficultés, il serait opportun de mener une politique d'investissement en terme de travaux dans les RIA déjà existants.

Des réunions de travail au plan local, entre les présidents de RIA, de SRIAS accompagnés les PFRH deviennent indispensables pour mener au plus près l'amélioration et le développement de la restauration. Ces réunions seraient également un lieu d'échange afin de trouver des solutions transitoires pendant les fermetures ponctuelles des RIA.

Cette action locale ne peut se faire qu'avec la bonne volonté de chacun. Dans ce domaine, nous avons de bons exemples : *Le préfet de Bourg en Bresse, comme celui de Lyon ont aidé à répondre rapidement à la préoccupation des agents présents dans leurs départements ;* et malheureusement également de mauvais exemples qui, malgré vos courriers du 6 janvier 2012 et du 17 mai 2013 ou des déplacements de vos services sur place en juin 2012, ne font pas évoluer les choses.

Le 22 janvier dernier, j'avais interpellé Madame la ministre sur la situation de Perpignan, particulièrement, mais aussi pour Mende et Digne les Bains.

Quand est-il de la mise en place d'un COPIL en région Languedoc-Roussillon pour ces 2 RIA ???
Ne vous inquiétez plus pour Digne, il se rajoute à la liste des RIA fermés comme prochainement Versailles.

Pour nous, organisations syndicales, la restauration collective doit rester un des axes majeurs de l'action sociale par le maintien de son réseau mais aussi par son développement. L'accessibilité à un repas équilibré est une de nos revendications.